



En route vers la grève

Le 22 mai dernier, nous avons enfin reçu la décision complète du juge du tribunal administratif du travail (le « TAT »). Une décision que nous attendions avec impatience! Après analyse, nous avons choisi de **reporter notre grève**, car les conditions faisaient en sorte qu'il aurait fallu maintenir le service de métro en plus de celui des autobus à 100%. **Faire la grève, ce n'est pas symbolique : il doit y avoir un impact!**

Le 28 mai, le Syndicat a donc déposé un nouvel avis de grève et les membres du comité exécutif ont entamé des discussions avec la STM afin de convenir des services essentiels à maintenir pendant la grève. Après deux (2) rondes intensives de négociations entre les parties, **une entente a été conclue et entérinée par le TAT le 2 juin.**

Considérant les délais légaux à respecter, **la période de grève coïncide avec le Grand Prix de Montréal** qui est un événement majeur nécessitant une certaine gymnastique organisationnelle. Voici donc, dans les grandes lignes, ce que vous devez savoir.

Grève du 9 au 17 juin 2025

Pendant cette période, **presque la totalité des salarié(e)s de notre accréditation travaillera à 75 % de leurs heures régulières;**

- Les horaires seront ceux de la convention collective et seront convenus avec la gestion. Les horaires variables ne s'appliqueront plus.
- **Aucun cumul de temps ne sera permis et aucune heure supplémentaire ne pourra être effectuée**, sauf en cas d'urgence ou pour remplacer un travailleur absent jugé essentiel;
- Les salarié(e)s suivant(e)s devront couvrir à 100 % les besoins opérationnels :
 - Tous les salarié(e)s du **centre de transport adapté**;
 - Les **dépanneurs** des sections **pompe et ventilation, traction, télécommunication et radiocommunication**;
 - Les salarié(e)s affecté(e)s à l'**équipe d'urgence métro**.
- Une partie des salarié(e)s travaillera sur des blocs fixes à hauteur de 75% de leurs heures régulières, notamment :
 - L'ensemble des sections de la direction manufacturier;
 - Toutes les sections du 84-500;
 - La grande révision – division 68-400.
- Le reste des salarié(e)s travailleront sur des groupes décalés en chevauchement à hauteur de 75% des heures régulières pour combler l'entièreté des quarts de travail.

Le comité exécutif s'affaire présentement à cartographier toutes les sections de l'entretien.

L'information sur vos quarts de travail durant la grève vous sera communiquée par la structure syndicale ainsi que la gestion, d'ici vendredi.

Impact sur les services

Du lundi 9 juin au mercredi 11 juin, les services de métro et d'autobus ne seront offerts que durant les plages d'heures de pointe.

Métro :

6 h 30 à 9 h 38 14 h 45 à 17 h 48 23 h 00 à 1 h 00

Autobus :

6 h 15 à 9 h 15 15 h 00 à 18 h 00 23 h 15 à 1 h 15

Le jeudi 12 juin, les services de métro et d'autobus seront offerts à **100% durant les plages d'heures de pointe** et à seulement **50% du service habituel en hors pointe**.

Métro :

6 h 30 à 10 h 38 14 h 45 à 18 h 48 23 h 00 à 1 h 00

Autobus :

6 h 15 à 10 h 15 15 h 00 à 19 h 00 23 h 15 à 1 h 15

Les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 juin (Grand Prix), les services de métro et d'autobus fonctionneront **normalement**, au **niveau prévu pour l'événement, sans interruption**.

Les lundi 16 et mardi 17 juin, les services de métro et d'autobus seront offerts à **100% durant les plages d'heures de pointe** et à seulement **50% du service habituel en hors pointe**.

Métro :

6 h 30 à 9 h 38 14 h 45 à 17 h 48 23 h 00 à 1 h 00

Autobus :

6 h 15 à 9 h 15 15 h 00 à 18 h 00 23 h 15 à 1 h 15

Une grève historique

En mai 2007, nous avons mené quatre (4) jours de grève sur la même base, avec trois (3) périodes de pointe où le service était maintenu. **Si nous tenons ces neuf (9) jours de débrayage, ce sera la plus longue grève que nous ayons menée depuis plus de 25 ans.**

Le Syndicat reste disposé à **sursoir à la grève**, si, et seulement si, **l'employeur retire ses demandes de reculs inacceptables**. Si la grève doit avoir lieu, **ce sera de sa responsabilité**. Nous ne demandons que le respect, la reconnaissance de notre travail, et des conditions décentes.

Fond de défense professionnelle (le « FDP »)

Le FDP dédommagera symboliquement les membres actifs du Syndicat qui participeront à l'effort de la grève par les lignes de piquetage. Votre carte de membre électronique doit avoir été mise à jour (le comité exécutif vous sollicite depuis 2024) et vous devez donner votre présence lors du piquetage. Puisque nous débrayons deux (2) heures par jour, le FDP donnera quatre-vingts dollars (80.00\$) pour cinq (5) jours de piquetage, par membre inscrit.

Voici le code QR afin de mettre votre carte de membre électronique si vous ne l'avez pas déjà fait.



Notre solidarité, notre force!



Votre Comité d'Information